

CHAIRE TRANSFORMATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE

SEMINAIRE « DÉMOCRATIE ET ACTION PUBLIQUE »

Séance 7 – Les citoyens dans la transition écologique – 17 mars 2021 (visioconférence)

SYNTHESE DES ECHANGES

Exposants invités :

- **Brice Dury**, designer de politiques publiques, associé de l'agence Pratico-pratiques ;
- **Andy Battentier**, membre du collectif pour une Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) en Auvergne-Rhône-Alpes et co-président de l'association Parvis ;
- **Juliette Berthet**, membre du collectif pour une CCC en Auvergne-Rhône-Alpes et représentante de France-Nature-Environnement (FNE) Rhône et FNE Auvergne-Rhône-Alpes

Séance animée par Christian Paul, directeur de la Chaire, et Paul Cotton, doctorant en science politique à Sciences po Lyon

Intervention de Brice Dury

- La présentation s'articule autour de la compréhension des citoyens qui ne portent pas d'initiatives ou qui ne s'inscrivent pas dans des pratiques de transition écologique.
- Premier temps d'échange dédié à une interaction avec les participants sur les pratiques de tri des déchets. Cela a permis de montrer que le tri des déchets évolue, et dépend de plusieurs facteurs : pratiques individuelles, type de territoires, typologie d'habitants et de citoyens.
- Proposition d'une typologie d'usagers en fonction du niveau d'implication dans la transition écologique : les « motivés », les « pourquoi-pas », les « réfractaires ». Les services proposés par une collectivité peuvent être adaptés en fonction de cette typologie.
- A partir de cas concrets, Brice Dury montre que l'évolution des pratiques dépend de plusieurs critères : le sens donné à l'action, le temps pour la réaliser, la cooptation, les ressources économiques, les pratiques, les envies, la réglementation. Auxquelles doit être ajoutée l'exemplarité des organisations (entreprises, collectivités, associations), qui peut avoir un effet « dévastateur » sur la mobilisation des citoyens.
- Plusieurs exemples sont donnés pour montrer comment accompagner un changement en faveur d'actions citoyennes en faveur de la transition écologique tout en tenant compte de la dimension multi-critères de l'évolution des pratiques : (i) aller-vers le citoyen, faire connaître l'action ou le dispositif public ; (ii) simplifier, faciliter les pratiques – recours aux designers pertinents ; (iii) donner du sens, expliquer à quoi sert l'action et faire en sorte que le citoyen s'approprie cette définition, donner envie, intéresser (jeu ludique, carnet enquête de micro-diagnostic du logement réalisés par des collégiens) ; (iv) récompenser et valoriser (gagner des points, des bons d'achat dans des petits commerces...).

Questions / Réponses

« Exploiter » les « plus motivés » pour toucher les plus éloignés des pratiques de transition écologique, c'est-à-dire ?

Souvent, le service public et les administrations ont tendance à ne pas prendre en compte le fait que des initiatives existent déjà sur le territoire cible. Dans certains quartiers, certaines villes, des citoyens motivés, déjà organisés, œuvrent en faveur de la transition. Le service public pourrait davantage s'appuyer sur ces initiatives pour par exemple les développer, voire les essaimer.

Comment déployer des initiatives locales de citoyens ?

Nous ne travaillons pas sur ces sujets en ce moment. Quand nous expérimentons des services, la question qui se pose est plutôt comment déployer. Et là, il y a des expertises à mobiliser. L'idée dans une expérimentation est de mettre en place des critères d'évaluation pour mesurer si l'expérimentation fonctionne ou pas. La collectivité chiffre de son côté le coût de déploiement. Il faut savoir qu'un service expérimenté n'a jamais la forme qu'il aura à terme.

Doit-on être une collectivité « riche » pour mener les expérimentations décrites ?

Pas nécessairement. Pour la ville de Lille, nous travaillons sur un dispositif de massification de la rénovation énergétique, avec peu de ménages accompagnés. L'idée est pour eux d'outiller les habitants pour qu'ils soient autonomes. Il s'agit d'une forme de service public axé sur la « capacitation des citoyens », qui n'implique pas nécessairement des dépenses astronomiques pour une collectivité, mais qui peut produire des effets notables.

Interventions d'Andy Battentier et de Juliette Berthet

Le site internet du projet de convention citoyenne en AURA :

<https://conventioncitoyenne-aura.fr>



- **Présentation du projet de Convention citoyenne AURA.** Une assemblée citoyenne tirée au sort, qui plancherait sur des questions liées à l'environnement et au climat. Le projet est né en juin 2020, suite à la publication des recommandations de la Convention nationale, à partir d'un constat : les recommandations font avancer les choses, 60 % des français les approuvent ; et une large majorité déplore le fait que l'exécutif n'ait pas respecté son engagement de les transmettre sans filtre au parlement ou à un référendum.
- Dans un contexte pré-électoral (élection régionales prévues en juin 2021), il s'agit d'imaginer une nouvelle convention, dont la **légitimité ne pourrait être ignorée par les futurs élus régionaux.**
- Le collectif portant le projet a cherché à obtenir des avis sur la forme que pourrait prendre cette convention, et les a recueillis dans un **document de cadrage collaboratif** (manifeste)
- Tous les citoyens ayant un intérêt pour la question pouvaient prendre part à la construction du manifeste. De même que des personnes morales (associations, entreprises). Participent plutôt des acteurs déjà investis sur ces questions, à des niveaux assez variés. On y retrouve par exemple des associations de défense de l'environnement, des personnes travaillant dans des secteurs proches (ex : santé) ; mais aussi des citoyens engagés. La liste des soutiens est disponible sur le site internet de la convention (<https://conventioncitoyenne-aura.fr/qui-sommes-nous/>)
- Les échanges ont été organisés sur un canal numérique permettant la construction de rubriques thématiques et des échanges vocaux (plateforme Discord, télégram). Un formulaire a également été conçu pour recueillir les contributions.

- Le collectif est organisé en **4 groupes de travail thématiques** pour faire vivre le collectif (exemple : groupe « ressources » pour compiler la documentation, « communication » pour gérer les réseaux sociaux, « élargissement et diffusion » pour amener d'autres associations au sein du collectif...). Des réunions bi-hebdomadaires sont organisées pour mettre en commun le travail des différents groupes.
- Les personnes qui donnent beaucoup de leur temps ont naturellement une légitimité plus forte au sein du groupe. Cependant, **toutes les décisions sont prises de façon collégiale**, selon le principe 1 personne ou 1 organisation = 1 voix. Si tout le monde ne s'investit pas avec le même niveau d'engagement, tous les niveaux sont indispensables à la réussite du projet :
 - relayer le message, signer la pétition
 - contribuer à la note de cadrage (définir le mandat de la convention, les engagements souhaités de la part du conseil régional, le calendrier...)
 - animation de la démarche, présence sur l'outil de discussion régulière, participation aux temps collectifs réguliers...
 - faire en sorte de voter pour une liste qui soutien le projet de convention citoyenne

Questions / Réponses

On parle beaucoup du comment, et peu du pourquoi. C'est une critique qu'on a pu faire à la Convention citoyenne : plus de gens savent que c'était 150 personnes tirées au sort, mais personne n'est capable de ressortir 5 propositions. Avez-vous fait un travail pour que le dispositif démocratique n'écrase pas le fond des propositions ?

Au sein du collectif, nous sommes d'accord pour dire qu'il y a un problème de démocratie en France. Cependant, à notre échelle, nous n'avons pas à définir ce qui est à faire (rôle du politique), mais à définir le fonctionnement de la convention.

Des réflexions pour organiser la convention, même si l'exécutif élu ne souhaite pas l'organiser ?

Le commanditaire doit être la région pour la légitimité. Le produit des conventions est déjà rarement respecté quand l'organisateur est une institution ; alors si nous organisons ça dans notre coin, cela risque d'être beaucoup d'énergie pour pas grand-chose.

Un portage par les citoyens ou un autre acteur peut être imaginé, mais à une toute autre échelle, un tout autre format...

Quelles sont vos propositions sur le cadre juridique de cette convention ?

Nous expérimentons ! Le projet en lui-même est une expérimentation. Pour le moment, cette question n'a pas été faite à cette échelle. Notre cadre est vraiment sur l'engagement politique, avec le document de cadrage comme base. Et à noter que sans la Convention citoyen pour le climat comme catalyseur, une telle proposition n'aurait jamais trouvé d'échos.

Avez-vous réfléchi à des méthodes pour résoudre la question de la non-représentativité ?

Nous y travaillons, sur la base des travaux de Démocratie Ouverte (ressources sur comment organiser une convention citoyenne au niveau local). *[n.d.l.r : se référer aux échanges de la séance 6 de ce séminaire, dédiée aux Conventions citoyennes pour un retour d'expérience de Démocratie Ouverte relatif à la Convention citoyenne pour l'Occitanie]*

La question de l'évaluation et du suivi a-t-elle été déjà posée ?

Chaque organisation a son opinion sur ce point. L'enjeu est d'arriver à une vision commune. Beaucoup d'organisations du collectif souhaiteraient que ce soit le collectif qui soit garant de la démarche. Le CESER a aussi été évoqué. Pour l'heure, rien n'est fixé, les réflexions et les travaux se poursuivent dans le cadre de la conception de la note de cadrage.